

Mentions légales concernant le traitement des données relatives à l'orientation et aux parcours visant l'insertion de publics en difficulté

Le traitement des données relatives à l'orientation et aux parcours visant l'insertion des publics en difficulté est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public dont est investi le Département.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique et manuel. Le Département de la Haute-Vienne est le responsable de traitement.

De plus, les bases légales du traitement s'inscrivent dans le cadre règlementaire suivant, sans que cela ne soit exhaustif :

- la loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion, et notamment les articles L. 262-27 à L. 262-39, L. 263-1, L 121-1 et suivants, L123-1 et L123-2 du code de l'action sociale et des familles,
- la loi n°2004-809 du 13 août 2004 qui dispose que "le Département définit et met en œuvre la politique d'action sociale et coordonne les actions menées sur son territoire qui y concourent",
- le décret n°2011-2096 du 30 décembre 2011 portant modification et création de traitements automatisés de données à caractère personnel relatifs au revenu de solidarité active ;
- la délibération de l'Assemblée départementale du 25 juin 2015 approuvant les axes stratégiques du programme départemental d'insertion (PDI).

Les données recueillies n'ont pas pour finalité une prise de décision automatisée. Elles sont obligatoires, tout défaut de réponse entraîne l'impossibilité de traiter le dossier. Les catégories de données collectées sont :

- état civil (identité...),
- données d'identification (adresse, n° CAF, n° Pôle emploi, téléphone...),
- vie personnelle (situation de famille, enfants...),
- vie professionnelle (formations, expériences professionnelles...),
- situation économique et financière (situation fiscale, ...) et données bancaires (RIB),
- éléments de contexte social (difficultés sociales rencontrées...),
- informations relatives à la santé (reconnaissance travailleur handicapé...).

Ces données, destinées aux services instructeurs du Département, aux référents RSA, ainsi qu'aux assistants sociaux et cadres insertion du Département ne peuvent être communiquées qu'aux destinataires dûment habilités et intervenant strictement dans le cadre de votre dossier, à savoir, en fonction de leurs missions, des personnes appartenant aux organismes suivants :

- CAF, MSA, Pôle emploi, équipe pluridisciplinaire en charge de l'étude des dossiers (Commission de veille et d'intégration locale CVIL),
- partenaires conventionnés au titre des missions de « Référents RSA », Communauté urbaine Limoges Métropole et ARSL,
- services de l'Etat, acteurs du Service public de l'emploi (Missions locales, Cap Emploi) et organismes gestionnaires (ASP),
- partenaires conventionnés ou habilités par l'Etat, le Département et/ou la Région au titre d'actions ou prestations d'insertion : structures d'insertion par l'activité économique, associations participant à l'insertion sociale ou professionnelle, chambres consulaires...,
- aux services gestionnaires et contrôleurs du Fonds social européen pour les actions bénéficiant de cofinancements européens,
- employeurs dans le cadre de procédures spécifiques (contrats aidés, PMSMP).

Les décisions d'orientation sont notifiées à la personne concernée. Les éléments relatifs à la contractualisation sont inscrits, selon le cas, dans le contrat d'engagements réciproques ou le projet personnalisé d'accès à l'emploi et réexaminés périodiquement.

Les données enregistrées sont conservées conformément aux prescriptions des archives départementales.

Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978, modifiée, et au "règlement général sur la protection des données" (RGPD) vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification ainsi qu'un droit de limitation au traitement des données qui vous concernent. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant, sauf si ce droit a été écarté par une disposition législative.

Vous pouvez exercer vos droits, sous réserve de justifier de votre identité, en vous adressant auprès du Délégué à la protection des données à l'adresse suivante :

Département de la Haute-Vienne, 11 rue François Chénieux – CS 83112 87031 Limoges cedex 1 ou par mail à donneespersonnelles@haute-vienne.fr.

Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) 3, place Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris cedex ou sur www.cnil.fr